

Étude interrégionale sur le financement public de la culture en 2008

Présentation synthétique

Contexte

Initiée en mai 2010 par la mission Observation de l'Agence régionale du spectacle vivant Poitou-Charentes, cette enquête est réalisée en partenariat avec quatre agences culturelles des régions Languedoc-Roussillon, Lorraine, Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Rhône-Alpes et bénéficie d'un financement de la Direction Générale de la Création Artistique du ministère de la Culture.

Objectifs et méthodes

L'objectif est de mesurer la dépense publique en 2008 dans le secteur culturel à partir de la connaissance territoriale, d'identifier l'action publique des collectivités locales et de l'Etat dans ce secteur afin de nourrir les différents acteurs et de co-construire des analyses avec cet outil.

La méthode se base sur la collecte des comptes administratifs des collectivités locales (en s'appuyant notamment sur la fonction 3 détaillée pour les Communes de plus de 3500 habitants), de données budgétaires de la DRAC et de crédits centraux du Ministère de la Culture.

Chaque dépense est enregistrée et classée à l'aide de notre nomenclature selon sa nature économique, le type de bénéficiaire et le type d'action. Les dépenses culturelles sont réparties par secteur : Arts visuels, Spectacle vivant, Livre et lecture, Patrimoine, Musées, Cinéma - Audiovisuel, Pluridisciplinaire, Autres domaines, Transversal, Domaine non renseigné. Les secteurs des Arts visuels et du Spectacle vivant sont affinés par plusieurs domaines, voire des sous-domaines pour la Musique et le Théâtre.

Des enquêtes aux méthodes similaires ont été réalisées dans les régions de Languedoc-Roussillon, Lorraine et PACA sur des exercices antérieurs.

L'objectif, à partir de l'étude de la dépense publique en 2008, est de constituer un corpus commun de méthode et d'analyses sur les cinq territoires régionaux de l'enquête et plus particulièrement sur les collectivités et regroupements intercommunaux du « tronc commun ». Ce dernier correspond à l'ensemble des communes de plus de 10 000 habitants et leurs intercommunalités, aux conseils généraux, aux conseils régionaux et aux DRAC (y compris les crédits déconcentrés en région du Ministère de la culture).

En Poitou-Charentes, le tronc commun représente 31 entités. Afin d'avoir une perception plus fine de nos spécificités territoriales, ce panel est étendu à 48 communes et communautés de communes de plus faible population (se reporter à la carte page 3 pour connaître l'échantillon d'enquête en région).

Pilotage et suivi de l'étude :

• Comité de suivi régional

Le Comité de suivi est le lieu d'échanges et de coopération pour l'étude. Il peut proposer et amender les propositions de lecture. Il co-construit l'analyse avec l'Observatoire. Rassemblant des acteurs culturels des collectivités publiques, de l'Etat et d'Agences régionales culturelles, le Comité est ouvert et se réunira à trois reprises durant le processus d'enquête.

• **Groupe de travail interrégional :**

Composé des missions d'observation de chaque agence culturelle, ce dernier assure l'élaboration de la méthode comparative et la lecture interrégionale des dépenses culturelles. Il entretient des échanges avec le bureau de l'observation, de la performance et du contrôle de gestion de la DGCA et la Plateforme nationale d'observation.

Usage et confidentialité des données :

L'usage des tableaux et documents communiqués ainsi que la base de données est réservée à l'équipe de l'Observatoire. Des traitements spécifiques pourront être réalisés en fonction des partenariats en cours au niveau régional. Un export individuel des données collectées et classées est envisageable pour chacune des collectivités locales.

Calendrier :

	Avril 2010	Mai 2010	Juin 2010	Juil. 2010	Aout 2010	Sep. 2010	Oct. 2010	Nov. 2010	Dec. 2010	Janv. 2011	Fev. 2011	Mars 2011	Avril 2011	Mai 2011	Juin 2011	Juil. 2011	Aout 2011	Sep. 2011	Oct. 2011	Nov. 2011	Dec. 2011	Janv. 2012	Fev. 2012	Mars 2012	Avril 2012	Mai 2012	Juin 2012	Juil. 2012		
Enquête auprès des collectivités																														
Analyse et production d'indicateurs																														
Comité de suivi régional																														
Groupe de travail interrégional																														
Restitution / Partage																														

L'échantillon d'enquête (carte page 3) :

En Poitou-Charentes, il est constitué :

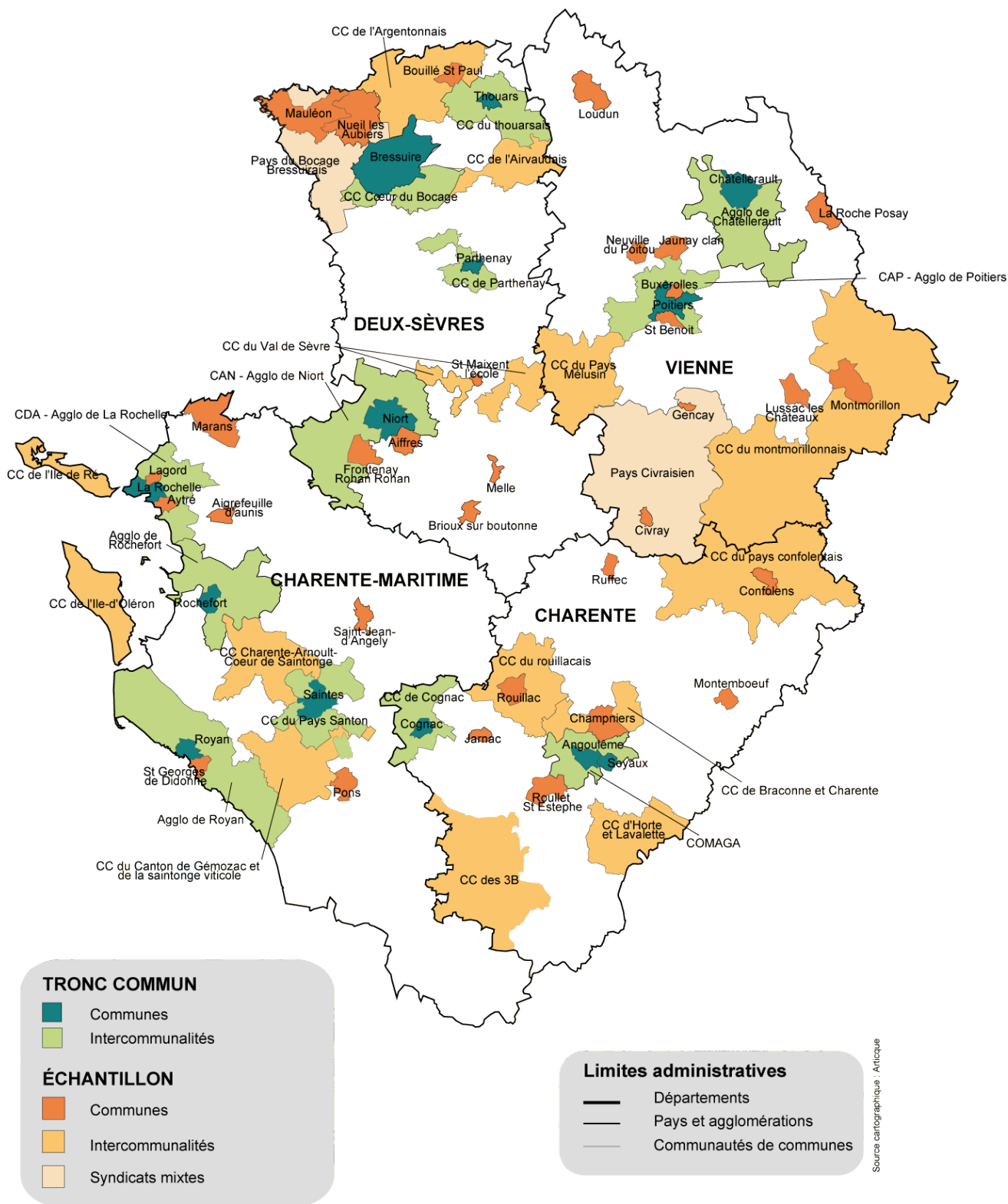
- du tronc commun de l'enquête : toutes les villes de plus de 10 000 habitants et leurs intercommunalités (soit 25 entités en Poitou-Charentes), les 4 Conseils Généraux, le Conseil Régional et la Direction Régionale des Affaires Culturelles,
- d'un échantillon de 48 communes et intercommunalités, défini à partir du croisement de plusieurs critères : repérage de services ou équipements structurants sur les territoires, données démographiques (nombre d'habitants) et géographiques (équilibre territorial, présence de l'espace rural, périurbain, urbain).

Tableau 1 : Collectivités, intercommunalités et administration participant à l'enquête

Répartition de l'échantillon d'enquête	Nb
Agglomération	7
Communauté de communes de plus de 20 000 hab.	6
Communauté de communes de moins de 20 000 hab.	13
Syndicat de Pays	2
Intercommunalités	28
Commune de plus de 50 000 hab.	3
Commune entre 10 000 hab et 50 000 hab.	10
Commune entre 5 000 et 10 000 hab.	12
Commune entre 2 000 et 5 000 hab.	14
Commune de moins de 2 000 hab.	6
Communes	45
Conseil général	4
Conseil régional	1
DRAC	1
Autres collectivités et administrations	6
TOTAL	79

Le taux de réponse de l'enquête est de 81%.

Communes et intercommunalités enquêtées en Poitou-Charentes



Pour plus d'informations sur l'enquête, contactez :

Thomas Vriet, thomas.vriet@arsv.fr, 05 49 55 38 95
 Antoine Augeard, antoine.augeard@arsv.fr, 05 49 55 38 95

Agence régionale du spectacle vivant
 91 boulevard du Grand Cerf
 86 000 Poitiers

www.arsv.fr

